



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Jeunes

Réunion du : Lundi 17 Août 2020

Présidence : M. CRISTOFARI Paul

Présent(s) : MMES PERI Jeanne (CD) - VINCIGUERRA Eliane - M. PERFETTI Jean Claude (CD)

Excusé(s) : MM PAOLI Daniel et PERFETTI Hilaire

Assiste(nt) : M. SALADINI David (Directeur Administratif)

2 – COUPE GAMBARDELLA

Le **tirage** de la **Coupe Gambardella** s'est déroulé en direct sur Facebook et a été effectué par Paul CRISTOFARI (Président de la CR. Jeunes).

En raison d'une journée de formation des arbitres le samedi 05 Septembre, les rencontres auront lieu, **exceptionnellement, le dimanche 06 Septembre 2020.**

1. **CA PROPRIANO / CASINCA** à Propriano
2. **SC BASTIA / RC AJACCIO** à Bastia
3. **USC CORTE / FC BALAGNE** à Corte
4. **FA AFA / FC BASTIA BORGIO** à Afa
5. **ASPV / BOCOIGNANO** à Porto Vecchio
6. **AS FURIANI AG / FC BASTELICACCIA** à Furiani
7. **GFC AJACCIO / GHISONACCIA PRUNELLI** à Ghisonaccia
8. **FJ ETOILE BIGUGLIA / GALLIA LUCCIANA** à Biguglia

REGLEMENT

La compétition est disputée par tirage au sort intégral sur le terrain du 1^{er} nommé y compris pour le dernier tour, excepté si :

- Le club ayant joué un match sur son terrain jouera le match suivant sur le terrain adverse,
- Au cas où une rencontre opposerait deux clubs ayant reçu au tour précédent, cette dernière se jouera sur le terrain du club premier nommé,
- Tout club exempt au tour précédent sera considéré comme ayant reçu,
- La désignation du recevant s'appliquera également au dernier match,
- Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain (Article 18),

Suite aux nouvelles dispositions fédérales, la compétition est réservée aux U18, U17.

2 – RAPPELS REGLEMENTS

- La Commission rappelle que toutes rencontres de championnat, de Coupe ne peuvent être reportées. Il n'est possible que de les avancer avec l'accord de l'équipe adverse.
Aucune inversion de rencontre ne sera accordée, sauf cas exceptionnel.
- Pour avancer une rencontre, le club demandeur doit formuler celle-ci avec l'accord de l'équipe adverse 10 jours avant la rencontre, pour permettre à la Commission de traiter le dossier.
- Toute demande hors délai sera sanctionnée d'une amende et infligée aux 2 clubs.
- La CRJ rappelle que les clubs qui avancent leurs rencontres sont tenus de prévenir les officiels (club recevant).
- Rencontre remise pour cause d'intempérie, seuls les officiels ou un membre de la LCF mandaté par celle-ci sont habilités à renvoyer le match.
- Toutes rencontres reportées sans motif valable et sans l'accord de la CRJ, seront sanctionnées d'un forfait pour les deux équipes.
- Les équipes ayant fait forfait lors du match aller ont l'obligation de jouer le match retour sur le terrain du club adverse.
- Un club déclarant forfait lors d'un match retour de championnat aura l'amende initiale doublée. Toute équipe déclarant forfait en Coupe de Corse ou en Challenge sera sanctionnée d'une amende de 500 euros.
- L'avarie mécanique ne sera pas reconnue comme cas de force majeure.
- Tout retrait d'une équipe 20 jours AVANT le début de la compétition sera sanctionné d'une amende.

ENTENTES

Le nombre minimum de licenciés d'un club en entente doit être :

- Football à 5 et 6 (U6/U9) : 3 joueurs
- Football à 8 (U10/U11) : 4 joueurs
- Football à 8 (U12/U13) : 5 joueurs
- Football à 11 (U14 à U19) : 7 joueurs

Feuilles de match informatisées - obligation d'utilisation.

La Commission Régionale des Jeunes rappelle aux clubs concernés par la feuille de match informatisée que, conformément aux prescriptions de l'Annexe 1-bis des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, le recours à la Feuille de Match informatisée est **OBLIGATOIRE**.

Tout manquement à cette obligation sera sanctionné d'une amende de 35 €.